

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Power Play Academy Moncton Campus Inc.	Numéro de permis 2019493	Date d'inspection Le 07 mai 2024	
Nom de l'établissement Academie Power Play Academy Moncton Campus 3		Numéro de téléphone (506) 878-1515	
Adresse 1240 Ryan Street Moncton NB E1G 2V6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Ashley Kelly		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	22 avr. 2024	07 mai 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
30(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu intérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	30(3)	24 avr. 2024	
Commentaires : Près des toilettes, une vis est visible sur le mur car la cloison sèche est abîmée. Elle doit être réparée afin que le mur puisse être nettoyé correctement. Toutes les autres surfaces qui sont également cassées doivent être réparées. Plusieurs partie du plancher s'est retirée du mur ou sans pièce entre les salles pour couvrir le vide, laissant de la place à la nourriture et aux débris. Ces ouvertures devraient être recouverte afin que la pièce puisse être nettoyée correctement. Dans la pièce 2, le plancher à cliquer s'est détaché et glisse d'avant en arrière à de nombreux endroits. C'est dangereux pour les doigts des enfants et il est impossible de nettoyer correctement. Il faut trouver une solution à ce problème. La plinthe chauffante de la pièce principale n'est pas fixée au mur, ce qui laisse les câbles exposés et constitue un danger pour les enfants.			
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : d) gardés propres et en bon état.	32(1)(d)	24 avr. 2024	
Commentaires : Le petit canapé violet de la pièce principale est déchiré au niveau des bras et doit être réparé ou enlevé car il n'est plus non absorbant et la mousse est apparente.			

Commentaires généraux

MAQ a observé des enfants qui se préparaient à sortir.

Tous les membres du personnel disposent désormais d'un certificat de premiers secours valide.

Commentaires généraux

Le ratio est respecté pendant l'inspection.

original signé par
Ashley Kelly

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 07 mai 2024

Date

original signé par
Martine Bistoquet Macaque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 mai 2024

Date